

Prénoms _____

Nom ⁽²⁾ _____à _____ le ⁽³⁾ _____
à _____ heures _____ à _____à _____ de ⁽⁴⁾ _____et de ⁽⁵⁾ _____Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° _____
le ⁽⁶⁾ _____MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁶⁾Mariage célébré à _____
Il a été déclaré ⁽⁸⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾

Épouse ou Nére

Prénoms Julie

Nom ⁽²⁾ PEREIRANé ⁽³⁾ le 28 septembre 1989
à 09 heures 40 à VILLECRESNES
Val-de-MarneFille ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Fernando PEREIRAet de ⁽⁵⁾ Maria de Fabima
MOREIRA MARINTOExtrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 336
le ⁽⁶⁾ 27 novembre 2018MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁶⁾

le _____ à _____ heures _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(5) Prénoms et nom des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M..., notaire à... ».

(1) Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.
(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1er ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 3239

Le 18 novembre 2018 à 09 heures 52
est né(e)⁽²⁾ Djason, Fernando

PEREIRA FERNANDES

du sexe masculin à Villeneuve-St-Georges
Val de Marne

(3) _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 22 novembre 2018 en
notre ville par les père et
mère

Délivré conforme aux registres, le 23 NOV. 2018

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

Le Père : Bruno Miguel
PEREIRA FERNANDES né
le 05 septembre 1987
à Facedo de Cavaleiros (Portugal)



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ...) » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenus par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms) NOM né(e) le... à... ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... » (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance).
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouplement ».